

Avis de convocation

Aux sociétaires et aux actionnaires
de la Caisse populaire Voyageurs Inc.

Vous êtes convoqués à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire.

Date :	Mardi 30 avril 2019	Heure :	18 h 30 (ouverture des portes à 18 h)
Lieu :	Rencontre par vidéoconférence Holiday Inn Express & Suites 998029, autoroute 11, New Liskeard		

Un léger
goûter sera
servi.

Veuillez confirmer votre présence auprès de M. Adam Morin :
705 674-4234, poste 7303231 ou adam.a.morin@desjardins.com.

Lors de cette assemblée, les sociétaires seront entre autres invités à :

1. approuver le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire concernant la convention de fusion;
2. prendre connaissance des états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et des rapports du vérificateur et du comité de vérification, ainsi que les autres renseignements sur la situation financière de la Caisse. Une copie des différents rapports pourra être obtenue à l'assemblée ou aux bureaux de la Caisse 10 jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle;
3. nommer le vérificateur de la Caisse ainsi que celui de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. pour l'année 2020;
4. élire des administrateurs au conseil d'administration de la Caisse;
5. déterminer la somme à affecter au Fonds d'aide au développement du milieu;
6. délibérer sur toute autre question relevant de l'assemblée générale annuelle.

Les sociétaires et les actionnaires devront adopter une **résolution extraordinaire** afin de modifier les statuts de la Caisse pour permettre le rachat des « Actions privilégiées de catégorie A » en tout temps par la Caisse.

Élection au conseil d'administration

Nombre de postes à combler : 4

Candidatures reçues :

- Normand Côté
- Louise Gervais-Guy
- Bululu Kabatakaka
- Michel Lavoie

Ces candidats ont produit la Divulgence des intérêts selon les exigences de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* (art. 94.1) et signé un consentement aux enquêtes de sécurité et de crédit permettant à la Caisse de déterminer si les candidats répondent aux critères d'éligibilité prévus par la Loi.

Tous les sociétaires et actionnaires de la Caisse sont cordialement invités à participer à cette assemblée.